YERRES

Affaires Générales
N° tél. : 01 69 49 76 61
N/Réf. : OC/GP

DECISION N° 2022/146

OBJET : Attribution d'une case de columbarium dans le cimetière communal à la Famille GALIMAND – Titre n° 3 Module M

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2223-2, L.2223-15 et R.2223-11 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2018/06/688 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 28 juin 2018 relative à la révision des tarifs,

CONSIDERANT la demande présentée par Madame Nicole GALIMAND, domiciliée 46, rue Pierre Loti 91330 Yerres et tendant à obtenir une case de columbarium dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la concession familiale GALIMAND,

D E C I D E

D'ACCORDER une concession de terrain dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, à l'effet d'y fonder la concession quinzenaire indiquée comme suit : numéro du plan Case 3 Module M,

DIT que cette concession est accordée à titre de concession nouvelle à compter du 18 février 2021, date de l'inhumation.

DIT que, suivant les dispositions de l'article L.2223-15 du Code général des collectivités territoriales, le concessionnaire pourra exercer le droit de renouvellement de la concession dans un délai de deux ans après expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220517-2022-146-AU
Date de télétransmission : 01/06/2022
Date de réception préfecture : 01/06/2022

DIT que la concession est accordée moyennant la somme totale de 1 294 euros (mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros),

DIT que la recette sera inscrite au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 17 mai 2022.

Le Maire,
Conseiller départemental,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220517-2022-146-AU
Date de télétransmission : 01/06/2022
Date de réception préfecture : 01/06/2022